

## Conseil communautaire du 19 Mars 2021

### DÉLIBÉRATION N° 2021-CC-2S-PSDT-13

#### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA CARL

L'An Deux Mille Vingt-et-un le Vendredi 19 du mois de Mars à dix-sept heures-trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**PRÉSENTS** : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole, Edouard - MONTOUT Liliane - MM. PERIAN Jean-Luc - BACLET Guy Albert – Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - PHOUDIAH Mélila - DAIJARDIN Muguette - M. PIERRE-JUSTIN Patrice - Mme CELINI Nadia – MM. BAPTISTE Christian - BAPTISTE Francs - BEAUPERTHUY Emmery - CHATEAUBON Hugues - CHRISTOPHE Jean-Claude Sulpice – Mmes CLARAC Elodie - GRANDISSON Mariane - M. HOTIN Michel Eloi - Mmes HUGUES Valérie - JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - KANCEL ÉPOUSE MURAT Marguerite Ephreme - LAPTES Sylvia - MM. LATCHOUMANIN Eric - MARY Teddy - Mmes PAULON Nina Valentine - PEROUMAL Sophie - MM. QUIQUEREZ Yves - SOLVET Patrick.

**EXCUSES** : MM. TONTON Loïc (Procuration à Cédric CORNET) – BARBIN Teddy Olivier (Procuration à Nanouchka LOUIS) - Mme FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia (Procuration à Sylvia LAPTES) - M. LUTIN David Laurent (Procuration à Liliane MONTOUT) - Mme MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette (Procuration à Sylvia LAPTES) - Mme VIROLAN Jocelyne Albert (A quitté la séance).

**ABSENTS** : MM. FRAIR Jules Joël - GALVANI Lucien - KANCEL Jacques, Lucien.

**Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41**

**Conseillers présents : 32**

**Conseillers représentés : 5**

<b>Date de la convocation :</b>	<b>12 Mars 2021</b>
<b>Date d'affichage :</b>	<b>12 Mars 2021</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>41</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>32</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>37</b>
<b>Secrétaire de séance :</b>	<b>Wennie MOLIA</b>

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code du Tourisme et son article R133-16

**Considérant** le vote du budget primitif 2021 par le comité de direction de l'Office du Tourisme Intercommunal en date du 04 mars 2021 ;

**Considérant** la saisine du Président de l'OTI en date du 05 Mars 2021 ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Développement Économique et Touristique » du 1<sup>er</sup> Mars 2021 ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Stratégie Financière et Évaluation des Politiques publiques » du 03 Mars 2021 ;

**Entendu le rapport de M. Le Vice-Président Bernard PANCREL et après en avoir débattu.**

L'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant a été créé par une délibération du 18 juillet 2017. La forme juridique retenue pour la création de l'OTI (établissement public industriel et commercial) implique une procédure spécifique d'adoption du budget.

Conformément à l'article R. 133-15 du code du tourisme, le budget de l'OTI a été préparé par le directeur de l'EPIC et présenté par le président au comité de direction le 04 Mars 2021. Il est ensuite transmis au conseil communautaire de rattachement pour approbation.

Le Président de l'OTI a saisi la CARL pour approbation par courrier du 05 Mars 2021. Il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'approbation du budget qui prévoit les inscriptions suivantes :

<b>Recettes d'exploitation</b>		
Chapitre		Montant en €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 000,00
74	Subvention d'exploitation	600 000,00
75	Autres produits de gestion courante	
753	Reversement de la taxe de séjour	400 000,00
77	Subvention exceptionnelle	264 000,00
<b>Total des recettes d'exploitation</b>		<b>1 279 000,00</b>

<b>Dépenses d'exploitation</b>		
Chapitres		Montant en €
011	Charges à caractère général	442 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	732 000,00
65	Indemnités et frais de mission des élus	3 000,00
67	Autres charges exceptionnelles	35 000,00
023	Virement à la section d'investissement	60 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 000,00
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>		<b>1 279 000,00</b>

<b>Recettes d'investissement</b>		
Chapitres		Montant en €
021	Virement de la section d'exploitation	60 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 000,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>67 000,00</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>		
Chapitres		Montant en €
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	67 000,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>67 000,00</b>

Les recettes sont constituées d'une part d'une subvention (600 000 euros) versée par la CARL dans la cadre de la convention d'objectifs et de moyens, et d'autre part, du reversement de la taxe de séjour (400 000€) dont le montant repose sur l'estimation 2020. Ce montant sera nécessairement actualisé à l'aune des montants réellement perçus en cours d'exercice. Enfin deux subventions exceptionnelles de l'État de l'Europe viendront compléter les recettes pour financer le projet de Routes Numériques.

Outre une partie des dépenses de fonctionnement, le potentiel supplémentaire de la taxe de séjour sera ainsi mobilisé pour intensifier les actions de communication, de promotion touristique, de formation des acteurs.

**Par 37 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la majorité requise des suffrages étant atteinte,**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Approuve** par chapitre puis dans sa globalité, le budget de l'Office de Tourisme Intercommunal 2021 de la manière suivante ;

Les recettes d'exploitation se répartissent comme suit :

<b>Recettes d'exploitation</b>		
Chapitre		Montant en €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 000,00
74	Subvention d'exploitation	600 000,00
75	Autres produits de gestion courante	
753	Reversement de la taxe de séjour	400 000,00
77	Subvention exceptionnelle	264 000,00
<b>Total des recettes d'exploitation</b>		<b>1 279 000,00</b>

Les dépenses d'exploitation se répartissent comme suit :

<b>Dépenses d'exploitation</b>		
Chapitres		Montant en €
011	Charges à caractère général	442 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	732 000,00
65	Autres charges de gestion courante	45 000,00
67	Charges exceptionnelles	
023	Virement à la section d'investissement	60 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>		<b>1 279 000,00</b>

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

<b>Recettes d'investissement</b>		
Chapitres		Montant en €
021	Virement de la section d'exploitation	60 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 000,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>67 000,00</b>

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

<b>Dépenses d'investissement</b>		
Chapitres		Montant en €
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	67 000,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>67 000,00</b>

**ARTICLE 2 : Approuve** le budget primitif 2021 de l'Office du Tourisme Intercommunal conformément au tableau suivant :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 279 000,00	1 279 000
Investissement	67 000,00	67 000,00
<b>Total</b>	<b>1 346 000,00</b>	<b>1 346 000,00</b>

Le projet de budget est approuvé en équilibre, le total des dépenses étant égal au total des recettes.

**ARTICLE 3 : Autorise en conséquence** le Président et la Comptable publique à procéder à l'application de la présente décision.

<p><b>Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le</b></p>  <p><b>Et publication ou notification le</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme,

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LA RIVIERA DU LEVANT**

  
**Cédric CORNET**

Annexes :

- PV du CODIR de l'OTI
- BP 2021 de l'OTI